Carte d'identité

Par katymk

BONJOUR
Un point relais (supermarché) a contrôlé ma CNI lors du retrait d'un colis et a oublié de me la rendre. Il l'a conservée pendant plus de 3 jours sans m'en informer occasionnant un lourd dommage (impossibilité de prendre un avion vers l'étranger pour ma fille et moi et perte de 2 nuits dans un hôtel soit environ 650?).
C'est en rentrant à mon domicile que je suis allée vérifier si ma carte n'était pas là-bas. Ayant fouillé partout avant mon départ à l'aéroport en vain, j'ai dû me résoudre à faire une déclaration de perte entraînant la facturation de 25? pour en créer une nouvelle.
Conserver une CNI sans en avertir son propriétaire (j'ai une carte de fidélité chez eux ils ont donc mes coordonnées) est-il bien légal ?
MERCI
CG du forum marques de politesse

Par isernon

bonjour,

le point relais a fait comme vous, il ne s'est sans doute pas aperçu qu'il avait conservé votre carte et vous ne vous êtes pas aperçu que vous ne l'aviez plus.

avez-vous une assurance pour ce genre de mésaventure ?

salutations

Par katymk

Quel genre d'assurance peut bien prendre en compte ce cas de figure ?
Même s'il s'agit d'un oubli de leur part, les professionnels ce sont eux, et ce sont eux qui ont gardé la pièce d'identité de qqn

---
Par jodelariege

bonjour
pourquoi n'avez vous pas réclamé votre carte d'identité dans le magasin?

Par katymk

Sur le moment, je n'ai pas fait attention qu'elle ne m'avait pas rendu ma CI. Je rangeais mes courses en même temps. Quand je me suis aperçue de son absence dans mon portefeuilles il s'est passé 3 jours, ils auraient largement eu le temps de m'appeler ou au pire de la confier à la police

---
Par janus2

Bonjour,
La faute est largement partagée, lorsque l'on donne sa CNI, généralement, on ne la perd pas des yeux et on la récupère aussitôt.

Par katymk

Je ne dis pas le contraire et là n'était pas la question.
Toute personne trouvant une CNI ne doit elle pas la restituer ou la transmettre à la police ?

Par CToad

Bonjour,

la préconisation selon le site Service-public est d'envoyer la carte d'identité à la préfecture. Il n'y a pas de date limite pour le faire, ce qui est normal parce que c'est simplement du civisme, pas un règlement. Il n'y a qu'à Paris qu'on peut la remettre à la police.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18704#:~:text=La%20carte%20d'identit%C3%A9%20ou,la%20pr%C3%A9fecture%20de%20votre%20choix.

Ils auraient effectivement pu vous appeler, mais ils avaient sans doute, comme vous, d'autres choses à faire durant ces 3 jours. S'ils l'avaient remis à la police, la police aurait peut être également eu des choses plus urgentes à faire qu'à vous rechercher pour vous rendre la carte que vous avez oubliée. Cela dit, c'est dommage, j'aurais été curieuse de vous voir tenter d'obtenir un dédommagement de la police pour les conséquences de votre oubli

---
Par katymk

Je rêve ou vous vous réjouissez du malheur d'autrui ???
J'ai posé une simple question?
Et figurez vous que j'ai contacté la police pour savoir si ma carte leur avait été remise.
Car perso si je trouve une carte je ne la garde pas pour moi.
Civisme et empathie me caractérisent, pas vous apparemment.

Par Isadore

Bonjour,

Je ne sais pas quelle est votre définition du "civisme" et de "l'empathie", mais vous n'avez pas eu un seul mot courtois pour les intervenants du forum, ni bonjour, ni merci, ni "excusez-moi d'avoir oublié de dire bonjour dans mon premier message".

Nous vous saurions donc gré de déployer un peu plus du civisme qui vous caractérise !

Pour le reste, la réponse vous a été donnée, vous avez lourdement contribué au problème en laissant votre carte d'identité à un tiers et en ne vérifiant pas sa présence.

Aucun texte n'impose de délai pour la restitution d'une carte d'identité oubliée ou trouvée.

Par katymk

Oups c'est vrai désolée?. Je suis tellement mal par rapport à cette situation, que j'en ai oublié la base de la politesse. Veuillez pardonner cet impair.
Je comprends votre ton dédaigneux maintenant.
Merci pour vos réponses malgré tout.

Bonne journée à tous

Par CToad

Sans vouloir en rajouter, parce que je vous sais gré de vos excuses, ne sont pas civisme ni empathie le fait de vouloir faire porter à d'autres les conséquences de sa propre irresponsabilité.

Le manque de formules de politesse est désagréable, mais ce qui m'a choquée moi dans votre premier poste est le sous entendu d'obtenir réparation des presque 700? que votre erreur vous a causé. Où sont votre civisme et votre empathie à l'égard du personnel du magasin ?

Je comprends qu'il soit désagréable de perdre autant pour une raison aussi bête, mais accuser tout le monde à tord et à travers, en persistant après les premiers avis, ne vous met pas en valeur.

j'arrête ici pour ma part, bonne journée à tous

Par katymk

Sans en vouloir en rajouter ? Mes plates excuses ma bonne dame, il eût mieux valu vous arrêter à celles émises juste avant?
Je comprends mieux pourquoi le site est gratuit, j'aurais dû poser ma question sur tweeter, vous ne valez guère mieux que tous ces haters anonymes en fait.
Je n'ai nullement accusé qui que ce soit, et encore moins « tout le monde »? j'ai posé une question sur un forum (1 ère et dernière fois de ma vie pour le coup) et, mea culpa, dans la précipitation , j'ai transgressé les 1 ères règles de la communication. Quant à ma précision pour le montant de cette erreur, il m'a paru judicieux de le préciser, histoire de ne pas vous importuner pour pas grand-chose. Certes cette somme vous semble misérable mais pour moi c'est presque un salaire (hé oui un salaire).
Je vous sais gré de ne point abuser de votre condescendance.
Si l'erreur est humaine, le manque de professionnalisme, lui, n'en est certainement pas une preuve.

Désolée d'avoir dérangé leurs Majestés.

PS: n'hésitez surtout pas à ne pas vouloir en rajouter

Par kang74

Bonjour

Je comprends tout à fait vos doutes sur les compétences des intervenants , bénévoles en plus (tout ce qui est gratuit n'a pas de valeur...Donc autant payer !) !

Ce pourquoi je ne peux que vous conseiller d'aller consulter un avocat pour voir si votre préjudice peut trouver un certain écho au tribunal puisque le buraliste n'a commis aucun délit .

Fort de votre expérience, je compte sur vous pour éclairer les demandeurs qui se retrouveront dans la même situation .

Par katymk

Bonjour à vous,

Je ne connaissais pas du tout ce forum donc je ne juge pas les compétences des personnes offrant leurs conseils. J'expliquais juste une situation, ai posé une question, ai ajouté d'autres détails et me suis pris des réflexions parce que j'avais omis les marques de politesse, ce que je regrette amèrement.
J'ai décrit ma situation dans la précipitation.
Je prends note de tous les avis, conseils et remarques émis.

Merci pour vos réponses.